



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contractuels

Question écrite n° 84495

Texte de la question

M. Yves Nicolin attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la fonction publique sur les conditions d'intégration de la fonction publique. Quelquefois, des personnes, souvent membres de cabinets, sont embauchées de manière contractuelle et ce pour plusieurs années consécutives souvent liées au mandat de l'élu pour lequel elles travaillent. Cette période en qualité de contractuelle peut être très longue mais reste une situation précaire pour l'employé qui peut se voir mettre fin à son contrat rapidement. Il souhaiterait savoir si des modalités existent à ce jour permettant la titularisation de ces agents. Si tel n'est pas le cas, il lui demande s'il envisage de mettre fin à ces situations précaires en proposant des passerelles pour intégrer la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84495

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Fonction publique (II)

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8038

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)